



DOSSIER SUR LES RETRAITES
PRÉSENTÉ PAR JEAN-FRANÇOIS BOLZINGER
COMMISSION EXÉCUTIVE UGICT-CGT
MONTREUIL • 16 DÉCEMBRE 2011

Enjeux retraites

1. Le contexte et les nouveautés
2. Les conséquences pour les échéances 2012 et 2013
3. Les propositions de la CGT et du collectif retraites UGICT

1. Le contexte

a. La retraite (âge, montant) reste dans le trio de tête des préoccupations des français depuis 10 ans : invariablement le sujet se situe en 2 ou 3^{ème} position parmi les questions considérées comme absolument prioritaires.

D'après nos baromètres CSA-UGICT ou les baromètres CSA-Humanité, cette tendance est plus marquée chez les cadres, ingénieurs et techniciens que dans les autres catégories socioprofessionnelles.

La priorité accordée au sujet est particulièrement prégnante chez les jeunes ICT de moins de 2 ans d'ancienneté. Elle croît de nouveau à partir de 35 ans. C'est une indication importante pour la campagne que nous avons à mener.

Ce sujet est d'autant plus anxiogène que les français **ont le sentiment d'être piégés dans une impasse**. Ainsi ont-ils le sentiment que leur système de retraite par répartition ne leur fournira pas à l'avenir de quoi vivre convenablement, et qu'ils doivent économiser pour leurs vieux jours, alors qu'en même temps ils sont à la fois défiants vis-à-vis de la capitalisation (autour de 51 % de défiance chez les non-cadres et 80 % chez les cadres) et auront une capacité décroissante à épargner.

b. C'est un enjeu de société :

	Aujourd'hui (2010):	Demain (2050)
actif :	33 M	33 M
jeunes :	15 M	16 M
+ de 60 ans :	13 M (21 %)	23 M (32 %)

A l'horizon 2050, la population active, les 20 – 59 ans, devrait se maintenir au niveau actuel : 33 millions d'actifs. La population des jeunes à leur charge, les 0-19 ans, devrait également se maintenir.

C'est le segment des plus de 60 ans, dont l'effectif passe de 13 à 23 millions, qui augmente le plus. Son poids au sein de la population totale passe ainsi de 21 % à 32 %.

Or, les 20 années de réformes intervenues depuis le début des années 1990 ont cherché en vain à équilibrer les régimes de retraite, non seulement en augmentant la durée de cotisation ou en reculant l'âge d'ouverture du droit, **mais en réduisant drastiquement le niveau du taux de remplacement du salaire par la retraite.**

Ainsi au début des années 1990, pour 100 euros de salaire net, avions-nous **en moyenne** 83 euros de pension nette. Aujourd'hui nous avons, toujours en moyenne, autour de 68 euros et en 2050, si nous persistons dans la réglementation en vigueur à ce jour, nous n'aurons que 45 euros de pension.

Ainsi ces réformes aboutissent à la paupérisation du segment croissant de la population, celui des futurs retraités, avec des conséquences dramatiques sur la croissance, dont on sait qu'elle repose sur l'emploi et le niveau de vie de l'ensemble de la population.

c. En finir avec les systèmes à prestations définies.

Ces réformes, à chaque rendez-vous national, en 1995, en 2001, en 2003, en 2008 et 2010, ont mobilisés des millions de manifestants. Leur impopularité est telle aujourd'hui, qu'elle rend leur poursuite inenvisageable, tant pour les formations politiques que pour les organisations syndicales qui les ont cautionnées.

D'où l'idée de systèmes qui s'ajustent eux-mêmes automatiquement.

La crise dite des dettes européennes offre un effet d'aubaine dans toute l'Europe (on a vu les manifs au R.U., en Italie) pour opérer une refonte de tous les systèmes de retraite « à prestations définies », c'est-à-dire les systèmes qui s'assignent pour objectif un taux de remplacement déterminé du salaire par la pension de retraite.

2. Les conséquences pour les échéances 2012 et 2013

Depuis 2008, une nouvelle idée circule parmi un certain nombre de syndicalistes et d'acteurs politiques sur un changement de finalité du système : un système de retraite n'a pas à garantir le maintien du niveau de vie à la retraite, il a à opérer une « juste » et équitable redistribution de l'argent qu'il encaisse.

C'est cette idée que les suédois ont mis en œuvre en 2001 en adoptant **leur système de « comptes notionnels »** dont la transposition en France a été théorisée par deux économistes : Thomas PIKETTY et Antoine BOZIO

Les comptes notionnels : comment ça marche ?

Premier point important : les comptes notionnels suédois fonctionnent en répartition. L'argent des cotisations est immédiatement redistribué sous forme de pension.

Deuxième idée clef : les comptes notionnels fonctionnent à ressources constantes. Le taux de cotisation est fixé une fois pour toute, en l'occurrence, en Suède, à 16 %. Il ne peut pas être augmenté, quelles que soient les circonstances économiques, **il est strictement intangible**. C'est cette caractéristique qui a déterminé le soutien du patronat et des libéraux suédois à ce nouveau système.

Concrètement, l'agence suédoise de Sécurité sociale enregistre, année après année, sur le compte individuel de chaque salarié le montant de sa cotisation. Lorsque le salarié veut liquider sa pension, à partir de 61 ans, l'Agence additionne, après les avoir revalorisés, tous les montants cotisés puis les divise par l'espérance de vie de **sa catégorie** socioprofessionnelle.

Il en résulte une rente viagère : plus l'intéressé part tard, plus sa rente est élevée, plus il part tôt plus elle est modeste. Ce système satisfait donc à la revendication de retraite à la carte portée par la CFDT.

Mais la rente ainsi calculée n'est qu'un maximum : le système est en effet conçu pour régler définitivement la question de son équilibre financier en mettant en adéquation en permanence le montant des pensions à verser avec le montant des ressources encaissées.

Concrètement si le régime doit verser 100 euros de rente alors qu'il n'a perçu que 70 euros de cotisations (dont le taux, rappelons-le, ne peut, par construction, augmenter) eh bien, il applique à la pension un coefficient de conversion de 0,70.

$$0,70 \times 100 \text{ €} = 70 \text{ €}$$

Ainsi, du jour au lendemain, là où un retraité percevait 100 euros de pension, il ne percevra plus que 70 euros.

Ce mécanisme a amené en 2010 une baisse de toutes les pensions liquidées de 3 % et en 2011 de 7 %. En cumul sur 5 ans, c'est une baisse de 40 % qui est anticipée. Là où un retraité percevait en 2009, 100 € de rente, il ne percevra plus en 2015 que 60 euros !!!

Il s'agit donc d'un système de retraite, certes par répartition, mais qui fonctionne « **à cotisations définies** » par opposition au système, également par répartition, que nous avons mis en place en 1945, qui lui a été conçu pour fonctionner « **à prestations définies** », c'est-à-dire pour garantir un taux de remplacement déterminé du salaire par la retraite. Ce taux avait été historiquement fixé à 75 % dans la fonction publique et c'est cet objectif que les régimes du privé ont visé jusqu'à la réforme de 1993.

Le débat change donc de nature : il n'est plus répartition contre capitalisation mais répartition à « prestations définies » contre répartition « à cotisations définies ».

Il est d'autant plus piégé qu'un régime en annuités ou par points peut aussi bien fonctionner à « prestations définies » qu'à « cotisations définies ».

La proposition de transformation de tous nos régimes du public et du privé, de base ou complémentaires en un régime unique « à cotisations définies » est aujourd'hui soutenue, en toute connaissance de cause ou pas par beaucoup de cercles de réflexion, de forces politiques, patronales et syndicales.

La proposition ne sera pas décrite en ces termes. Le marketing qui sera déployé, fustigera la complexité de notre système et les supposées inégalités qu'il crée entre citoyens (public / privé, jeunes et anciens, cadres et non-cadres). Elle porte en outre l'individualisation complète de la retraite et pousse à la capitalisation.

La réforme sera présentée comme juste et équitable parce qu'elle garantit à chacun le même « retour sur investissement » : chacun **en** aura **au mieux** pour ses cotisations et rien que pour ses cotisations. La proposition ne porte aucune solidarité (c'est pour cela qu'elle joue sur les oppositions entre catégories de salariés, public contre privé et non-cadres contre cadres)

Tel sera l'unique objectif du nouveau système : **répartir équitablement l'indigence**. Ce qui permettra d'ouvrir grandes les portes de la capitalisation. Car l'équation est simple : à ressources constantes, avec un effectif de retraités qui va augmenter, les régimes de retraite ne peuvent équilibrer leurs comptes qu'en diminuant les pensions versées !

Enfin, gardons à l'esprit qu'il a fallu 40 ans pour construire un régime de retraite qui extirpe les retraités de la pauvreté. Ce n'est qu'au début des années 1990 que les objectifs de 1945 ont été atteints. Si on abandonne en 2013 notre système conçu pour fonctionner « à prestations définies », il nous faudra à nouveau 40 ans pour le reconstituer.

D'ores et déjà, les grandes manœuvres idéologiques sont en cours : on nous dit que les régimes par points AGIRC et ARRCO sont déjà à cotisations définies. On nous dit qu'ils fonctionnent en provisionnant sur les marchés financiers les charges résultant des évolutions démographiques : **toutes choses parfaitement fausses.**

Compte tenu d'une telle échéance, la Cgt a décidé de ne pas attendre 2013 et d'anticiper en organisant l'information, les débats et l'action dès à présent, en prenant appui sur la force de l'idée de la retraite à 60 ans que le puissant mouvement de fin 2010 a ancré dans la population.

3. Le meeting de 31 janvier 2012

La première étape de cette campagne, décidée par la Commission exécutive confédérale est un meeting national au Zénith le 31 janvier prochain. Accueil à 12h30, début à 13h30, fin à 16h.

Il sera organisé autour de 2 projections vidéo et de 2 tables rondes sur les 2 thèmes suivants :

- le rétablissement du droit à la retraite à 60 ans avec un haut niveau de pension
- la pénibilité.

Un axe sera mis également sur les inégalités femmes - hommes en matière de retraite.

Nous proposons de rappeler également notre revendication de validation des années d'études, particulièrement parlante pour la jeune génération.

Bernard THIBAUT conclura le meeting ;

L'ambition est de réunir 6000 militants, la télévision sera présente tout au long de ce meeting qui sera retransmis en direct sur internet.

Pour l'UGICT-CGT, les UFICT et les CD, l'objectif est donc de s'inscrire **manifestement** dans cette initiative.

Nous proposons de travailler à un suivi des inscriptions par les CD avec l'aide des UF : faire remonter à l'Ugict toutes les informations de participation.

En matière de visibilité, sortie d'un badge avec « 60 ans à taux plein, j'y tiens » et le nouveau logo, ainsi que des drapeaux.